

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN168

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 24 et 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mieux prendre en compte le nombre de trimestres en cas de durée d'assurance inférieure au nombre requis pour obtenir 75% de la pension.

Le Rassemblement National entend défendre la retraite des militaires face à un gouvernement qui promeut la baisse des pensions. La réforme des retraites envisagée par le président de la République est injustifiée et injustifiable. Le gouvernement envisage de faire payer les militaires pour son absence de vision stratégique en matière de politique économique et d'évolution démographique.

Concernant l'engagement militaire en lui-même, le Rassemblement National considère qu'il s'agit d'une vocation, un choix fait dans le but de protéger la patrie. Pour que l'armée française redevienne l'armée des ambitions d'une France-puissance, le Rassemblement National rappelle la nécessité de soutenir les militaires et d'en protéger le statut en garantissant le maximum de bonifications donné aux militaires quittant le service à cinquante-neuf ans.